

p.B.73.F.0.1.(5). - KJF/BAC

Berne, le 18 juillet 1991

**Rapport de la délégation suisse à la
Conférence ministérielle préparatoire
du IVe Sommet francophone tenue à
Port Louis (Maurice) des 8 - 10 juillet 1991**

1. Conformément à l'usage, le IVe Sommet de la francophonie, qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 1991 et qui s'intitulera Sommet de Chaillot, est précédé de deux Conférences ministérielles préparatoires au niveau des MAE. La première s'est tenue à Port Louis (Maurice) du 8 au 10 juillet et la seconde se déroulera le 18 novembre prochain à Paris.
2. 39 Etats ont participé à la réunion préparatoire de Maurice, dont 20 étaient représentés au niveau ministériel (MAE ou Ministre de la francophonie).

Y assistaient pour la Suisse M. Christian Dunant, Conseiller de l'Ambassade de Suisse à Paris et le soussigné.

3. Les travaux de la Conférence, menés par le MAE de l'Ile Maurice, ont été consacrés à l'examen :
 - a) du rapport d'étape du Président du Comité international du suivi, faisant notamment le bilan de l'exécution des décisions et du programme du Sommet de Dakar.
 - b) du document sur la situation politique internationale avec en sus deux projets de résolution sur la sécurité internationale et sur le Liban (textes en annexe).

(Conformément à une pratique constante, la délégation suisse avait déjà fait savoir que la Suisse ne se considérerait pas comme liée aux résolutions de caractère politique).

- c) du document sur la situation économique mondiale (texte en annexe).

- d) du document sur les grandes orientations de la programmation.
 - e) des programmes prioritaires définis par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), notamment dans les domaines culture, communication et aménagement linguistique, agriculture, énergie et environnement, éducation et formation en harmonisation avec la Confemen, développement scientifique et technique, coopération juridique.
 - f) des programmes proposés par l'AUPELF/UREF.
 - g) du "projet de résolution sur la simplification et la consolidation des institutions de la francophonie".
4. Ce dernier projet de résolution est le résultat de débats souvent durs depuis le début des travaux préparatoires, particulièrement entre le Canada et la France, sur le volet institutionnel du Mouvement de la francophonie, les uns désirant maintenir l'intégralité des acquis du Sommet de Dakar, et plus spécialement conserver à l'ACCT le rôle d'opérateur central, les autres désirant renforcer le côté plus spécifiquement politique des institutions francophones. Basée sur une proposition de compromis belge, la recomposition des institutions francophones proposée à l'approbation du Sommet de Chaillot pourrait se présenter de la manière suivante :
- a. Instance suprême du Mouvement de la francophonie, le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement continue en principe de se réunir une fois tous les deux ans.
 - b. Une Conférence ministérielle de la francophonie, émanation directe du Sommet, serait instituée. Elle se réunirait une fois l'an au niveau des MAE.

Organe commun du Sommet et de l'Agence, la Conférence siégerait :

- 1. Comme "Conférence ministérielle du Sommet", assurant le suivi politique et la préparation du Sommet, et respon-

sable des programmations et de leurs budgets

2. Comme "Organe suprême de l'Agence", c'est-à-dire comme Conférence générale ou Conseil d'administration de l'Agence.
- c. Un Conseil permanent de la francophonie (C.P.F.), formé des représentants personnels des Chefs d'Etat et fonctionnant d'une part comme organe permanent de la francophonie chargé de la préparation et du suivi du Sommet, et d'autre part comme Bureau élargi de l'Agence.
- d. Des Comités de programme, institués par le C.P.F.. Ils seront présidés par des opérateurs chefs de file, à savoir principalement l'Agence, et les autres opérateurs directs de la francophonie.

L'organisation et les attributions de ces comités de programme font encore l'objet de discussions et restent à préciser d'ici le prochain Sommet.

- e. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique exerce les fonctions qui lui sont dévolues par sa charte et par la résolution No 10 du Sommet de Dakar. L'Agence serait confirmée dans sa mission d'opérateur principal de la francophonie.

L'Agence reste également chargée de la préparation et du suivi des Conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre du suivi des Sommets (cf. Conférences sur la culture en 1990 et sur l'environnement en 1991).

5. La Roumanie et la Bulgarie seront invitées à participer comme observateur au Sommet de Chaillot. Il leur sera demandé un engagement concrèt propre à encourager la place du français dans leur pays.

Appréciation

1. La présence à Maurice de la quasi-totalité des pays membres des Sommets (39 sur 44) a permis à cette Conférence de s'engager valablement dans l'examen d'un ordre du jour chargé.

En plus de l'examen achevé des documents politique et économique, dont la version initiale non amendée, seule disponible, est à l'annexe, le débat sur les institutions francophones a également pu progresser de manière significative. Alors que l'on pouvait craindre il y a peu encore un blocage complet entre le Canada et la France, une proposition de compromis, belge pour l'essentiel, a permis de débloquent la situation. Toutefois, des questions importantes, comme le fonctionnement des Comités de programmes, restent encore à régler. Une réunion du bureau de la Conférence ministérielle devrait en être saisie en septembre prochain.

2. Les programmes prioritaires, tels qu'ils seront proposés au Sommet de Chaillot, ont été présentés par l'ACCT et l'AUPELF-UREF.

A côté du forum politique imposant que se veut un Sommet francophone, on ne peut masquer le fait qu'en termes de chiffres l'engagement réclamé par l'ACCT pour la réalisation de l'ensemble des programmes prioritaires du Sommet reste très modeste : 80 mio de fr.s. par an. Les annonces budgétaires qui devraient être faites au Sommet de Chaillot permettront de voir si le cadre tracé par l'ACCT est réaliste.

3. La Suisse déplore le pas franchi à Maurice et tendant à conférer le statut d'observateur au Sommet à des pays non francophones, soit la Roumanie et la Bulgarie.

Tant au Comité international du suivi qu'au Comité international préparatoire du prochain Sommet, la Suisse a été le seul pays à s'opposer à l'entrée en matière sur la demande présentée par les pays de l'Est. Ainsi qu'il ressort de la déclaration jointe en annexe, ce point de vue a été répété à Maurice

et assorti d'une proposition visant à éviter de donner un statut institutionnel à des pays non francophones au sein du Mouvement de la francophonie.

Comme nous avons l'instruction de ne pas bloquer le consensus, nous avons fini par nous y rallier, car il était patent que la Suisse resterait isolée dans sa position. Seul le Canada aurait appuyé notre point de vue.

Par la bouche du Président français du Comité préparatoire, l'on a eu la pénible impression que les dés étaient pipés, que des promesses précises avaient déjà été faites par M. Mitterrand à ses homologues roumain et bulgare. La Belgique (et non la Communauté française de Belgique, présente également) endossait le plaidoyer français et le Sénégal, parlant au nom des frères africains sagement muets ou dûment chapitrés, saluait aussi l'initiative française. Sur le fond, aucun argument convaincant n'était avancé pour étayer la nécessité de l'invitation.

Nous l'avons laissé entendre en privé, cette évolution du Mouvement de la francophonie, liée à un danger de dilution, pourrait paraître insolite en Suisse. D'autre part, l'utilisation du Mouvement francophone à des fins politiques pures, sous le prétexte fallacieux de politique linguistique, revient en fait à tenter de contrer en Europe centrale l'influence d'autres pays et d'autres langues, et pourrait nous rendre sceptiques sur le bien-fondé d'un engagement suisse accru au sein du Mouvement.

4. La rencontre de Maurice aura également permis aux participants suisses d'exposer ou de répéter en privé aux nouveaux Ministres français et canadien de la francophonie, respectivement Mesdames Tasca et Landry, ainsi qu'au Ministre québécois, M. Rivard, l'approche suisse en matière de francophonie.

Annexes mentionnées

Déclaration de la délégation suisse faite le 10.7.1991 à Maurice à la Conférence préparatoire du Sommet de Chaillot sur les candidatures roumaine et bulgare au Mouvement de la francophonie

Monsieur le Président,

La délégation suisse voudrait dire d'emblée combien notre pays s'est félicité des développements récemment intervenus en Europe centrale, et qui ont conduit l'ensemble des pays qui la composent sur les chemins de la démocratie. La Suisse a très rapidement manifesté son intérêt pour cette évolution en mettant sur pied de très importants programmes d'aide et de coopération, venant en sus des programmes d'aide accordés par ailleurs aux pays en développement.

Nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour exprimer notre perplexité face aux demandes qui nous sont présentées aujourd'hui.

Il n'est pas dans notre intention de lancer ici un débat sur les conditions précises qui ont permis l'entrée de nos différents pays dans le Sommet des pays ayant en commun l'usage du français. Nous sommes aujourd'hui une assemblée large, présente pratiquement sur tous les continents, et réunie par le lien d'une pratique commune du français, qui fonde notre cohérence.

C'est ainsi que nous avons de profondes réticences à voir s'ouvrir le Mouvement de la francophonie à des pays non francophones, c'est-à-dire à des pays qui n'ont pas en commun avec nous l'usage du français.

Certes, au-delà des chiffres plus ou moins fantaisistes et sympathiques qui nous décrivent de larges pourcentages de la population pratiquant le français avec la même aisance que leur langue nationale, vous me direz qu'un grand nombre de personnes dans ces deux pays en effet utilisent notre langue, qu'un grand nombre d'écoliers et d'étudiants l'apprennent. Ceci est bien entendu un phénomène qu'il faut saluer à sa juste valeur et qui est très encourageant. Cette situation n'est toutefois pas propre à ces deux pays. Il y a dans la plupart des Etats du monde des gens qui s'intéressent au français, qui le pratiquent magnifiquement, et

des étudiants qui l'étudient non moins assidûment. Ce n'est toutefois pas une raison pour ces pays de demander leur adhésion au Mouvement de la francophonie. Et le fait qu'un Chef de gouvernement ou qu'un Chef d'Etat étranger parle notre langue ne le fonde pas non plus à déposer pour son pays une candidature au Mouvement de la francophonie. Nous trouverions par exemple insolite que la Présidente islandaise, Mme Finnbogadotir, qui a été professeur de français avant d'entrer en politique, demande l'adhésion de son pays à la francophonie. En deux mots, l'intérêt pour le français ne doit pas à notre sens être confondu avec la pratique du français dans un pays donné.

Vous me direz que le Mouvement de la francophonie pourrait être encore une enceinte internationale d'accueil pour les pays d'Europe centrale, et d'initiation au jeu démocratique. Là encore, la réponse est simple : ces enceintes existent déjà. Et, ou bien les Etats d'Europe centrale en font déjà partie comme de la CSCE (ils y sont tous aujourd'hui), ou ils en feront partie comme du Conseil de l'Europe le jour où les conditions qu'un Etat démocratique doit remplir pour y adhérer auront été satisfaites.

On ne peut pas non plus à notre sens envisager que le Mouvement de la francophonie puisse servir d'instrument pour s'opposer le cas échéant à la percée d'autres langues, tout aussi admirables que le français, dans certaines régions du monde, et notamment en Europe centrale.

A nos yeux, il est essentiel que le Mouvement francophone conserve sa cohérence, sa cohésion, et ne se dilue pas en une sorte de mini-ONU aux contours qui ne seraient plus clairement définissables. Pour ces diverses raisons, la délégation suisse ne peut pas se montrer favorable à la demande des présidents roumain et bulgare.

Au cas où ce refus d'entrer en matière ne recueillerait pas l'assentiment des délégations ici présentes, nous pourrions éventuellement nous rallier à la proposition de convier la Roumanie et la Bulgarie à participer au prochain Sommet de Chaillot au seul titre d'invités spéciaux, sans que cela ne leur confère un statut institutionnel.

p.B.73.F.0.1.(5). - KJF/BAC

Berne, le 19 juillet 1991

STK 25. Juli 91 15

- Note à :
- Secrétariat BRF
 - Secrétaire d'Etat Jacobi
 - Direction des organisations internationales
 - Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
 - Direction du droit international public
 - Ambassadeur J.C.A. Staehelin
 - WOK, NB, KAP, KJF
 - Ambassade de Suisse, Paris, Bruxelles, Ottawa, Luxembourg, Dakar, Kinshasa, Abidjan, Bucarest, Sofia
 - Mission permanente, Genève
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique, Sulgeneckstrasse 70, Berne

Francophonie

Nous vous faisons parvenir à l'annexe pour votre information un exemplaire du rapport de la délégation suisse à la Conférence ministérielle préparatoire au IVe Sommet francophone qui s'est tenue à Port Louis (Maurice) des 8-10 juillet 1991.

Service de la francophonie



J.-F. Kammer

Annexe mentionnée

STK 25. Juli 91 15